



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 7 décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES  
-----  
Arrondissement de NICE  
-----

MAIRIE  
DE  
C O N T E S  
-----

**Décision n° 2022 12 10**

OBJET :

**Convention avec le  
Département pour le  
développement de la lecture  
publique**

Nombre de conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céraglioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Malika Vannucci et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la lecture publique est une compétence réglementaire du Département qui entend la développer et moderniser l'action de son réseau à travers la mise en oeuvre d'un schéma départemental de développement de la lecture publique 2022-2025.

De son côté, la commune au travers de sa médiathèque mène depuis la création de celle-ci, des actions pour favoriser l'accès et le développement de la lecture.

Dans ce cadre, il propose au conseil de passer une convention de partenariat avec le Département afin de formaliser les modalités des échanges réalisés entre la Bibliothèque Départementale des Alpes-Maritimes et la Médiathèque municipale de Contes. Ces échanges interviennent tout au long de l'année et sur de nombreux domaines :

- les prêts de collections (bibliobus, navette ou rendez-vous et retrait)
- conseil et accompagnement de projet.
- formation des agents.
- plateforme d'accès numérique.
- action culturelle.

Monsieur le Maire expose que la mise en place de ce partenariat est d'autant plus justifiée que la médiathèque de Contes a retrouvé, depuis la sortie des contraintes sanitaires strictes, un niveau de fréquentation très important et une activité soutenue. Ainsi pour la période d'octobre 2021 à octobre 2022, ont été comptabilisés plus de 25000 prêts dont 11000 pour le secteur jeunesse, 347 nouvelles inscriptions ainsi que 450 accueils de classes.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention annexé à la présente qui définit les engagements des parties. Il propose également au conseil de l'autoriser à signer ladite convention conclue pour une durée de trois ans, ainsi que les reconductions expresses à venir.

**Le conseil municipal, Oui l'exposé du maire, Après en avoir délibéré,**

**Décide** de passer une convention avec le Département pour le développement de la lecture publique, pour une durée de trois ans avec reconduction expresse.

**Autorise** le maire à signer ladite convention ainsi que les reconductions expresses à venir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20221207-20221210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022

Le Maire Francis TUJAGUE

Le secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE